



---

## Traitement de l'obsolescence du Matériel roulant METRO

---

### AVENANT N° 1

#### N° du contrat

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| M | 2 | 0 | 2 | 4 | - | 0 | 1 | 2 | 8 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

## Avenant n° 1

### ENTRE

**Tisséo Collectivités**, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Maître d'ouvrage, représenté par Monsieur **Jean-Michel LATTES**, son Président, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du 11 décembre 2024,

et désigné dans ce qui suit par les mots « Tisséo Collectivités » ou « le maître d'ouvrage ».

D'UNE PART

### ET

Tisséo Voyageurs, Etablissement Public Industriel et Commercial, représenté par Monsieur Thierry WISCHNEWSKI, son Directeur Général, agissant en vertu de la résolution n°1.7 du 31 août 2023,

et désignée dans ce qui suit par les mots « Tisséo Voyageurs » ou « le titulaire ».

D'AUTRE PART

Par délibération n°D.2023.02.08.3.1, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le Contrat de Service Public 2023-2029 (CSP) entre Tisséo Collectivités et la Régie Tisséo Voyageurs pour l'exploitation des services de transports publics urbains et services connexes de mobilités de l'agglomération toulousaine.

Le contrat a pris effet au 1er avril 2023 pour une durée de 6 ans et 9 mois.

L'article 35.5 du CSP prévoit la possibilité de confier par contrat distinct et par attribution directe, à la Régie Tisséo Voyageurs la réalisation de prestations de fournitures et/ou de services en application des dispositions issues de des articles L.2511-1 et suivants du code de la commande publique.

Pour la réalisation de ces prestations, selon les dispositions issues de l'article L. 2521-2 du code de la commande publique, la Régie pourra recourir à la sous-traitance, sous réserve de faire accepter chaque sous-traitant et agréer leurs conditions de paiements par l'Autorité Organisatrice dans le respect de l'article 3 de loi n°75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

La Régie percevra une rémunération spécifique à la réalisation des prestations objets de ces marchés, dans les conditions déterminées par ces derniers.

En application de ces dispositions, par délibération n°D.2023.12.06.4.3 en date du 6 décembre 2023, le Comité Syndical a autorisé le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2021-0128 avec Tisséo Voyageurs pour réaliser l'opération de traitement de l'obsolescence et la fiabilisation des cartes électroniques VAL 208 qui pilotent la traction.

Ce marché a été conclu pour une durée de 24 mois pour un montant total de 1 448 799,64 €HT.

### **ARTICLE 1 – Objet de l'avenant**

Les montants initiaux prévus dans le cadre du marché ne permettront pas de répondre à l'intégralité des besoins exprimés pour la fiabilisation et le traitement de l'obsolescence sur la fonction DDRP des rames VAL 206 et les études rhéostat pour les rames VAL 208 NG.

Le présent avenant a pour objet :

- d'ajouter des prestations complémentaires nécessaires à la finalisation de l'opération :
  - une étude complémentaire Rhéostat pour un montant de 84 000 €HT,
  - et pour parfaire la fiabilisation de la traction des rames VAL 208 il apparaît également nécessaire d'ajouter une nouvelle étude sur la fonction traction commande onduleurs pour un montant de 150 000 €HT ;
- de supprimer la réalisation du prototype pour un montant de 30 000 €HT ;
- et de prendre en compte l'augmentation du prix unitaire de certaines pièces pour un montant de 71 999,36 €HT.

Au global, cela représente une augmentation de 275 999.36 €HT du marché soit 19.05%.

Le montant initialement fixé à 1 448 799.64 € HT passe ainsi à 1 724 799.00 € HT.

## **ARTICLE 2 - Dispositions diverses**

Toutes les clauses du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation. Le titulaire renonce à toute réclamation fondée sur l'objet du présent avenant.

**Pour Tisséo Collectivités**

**Jean-Michel LATTES**  
**Président**

**Pour Tisséo Voyageurs**

**Thierry WISCHNEWSKI**  
**Directeur Général**